



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

L'Etat se réorganise en Bretagne

La révision générale des politiques publiques constitue une réforme de l'Etat sans précédent. Cette réforme vise à un service public plus efficace pour les citoyens, à un travail plus valorisant pour les fonctionnaires et à une dépense publique plus efficiente.

Au 1^{er} janvier 2010, elle se traduit concrètement par une réorganisation des services de l'État au niveau régional et départemental.

Ainsi, **la nouvelle direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)** remplace et reprend les compétences de la direction régionale de l'environnement (DIREN), de la direction régionale de l'équipement (DRE) et de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL est désormais **pilote, au niveau régional, des politiques de développement durable**. L'objectif de ce regroupement est d'instaurer **une approche transversale du développement durable en région et de mettre en œuvre les politiques et actions découlant du Grenelle de l'environnement**.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a notamment pour mission de :

◆ **élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables** et ce dans tous les domaines : changements climatiques, patrimoine naturel, sites et paysages, aménagement durable des territoires, transports, circulation et sécurité routières, contrôle et sécurité des activités industrielles, gestion de l'énergie, prévention des pollutions, des risques, gestion du littoral, connaissance et évaluation environnementales...

◆ **élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'Etat en matière de logement et de politique foncière** : développement de l'offre de logement, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne ;

◆ **veiller à l'intégration des objectifs du développement durable**, assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets ;

◆ **promouvoir la participation des citoyens** dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;

◆ **contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens** sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

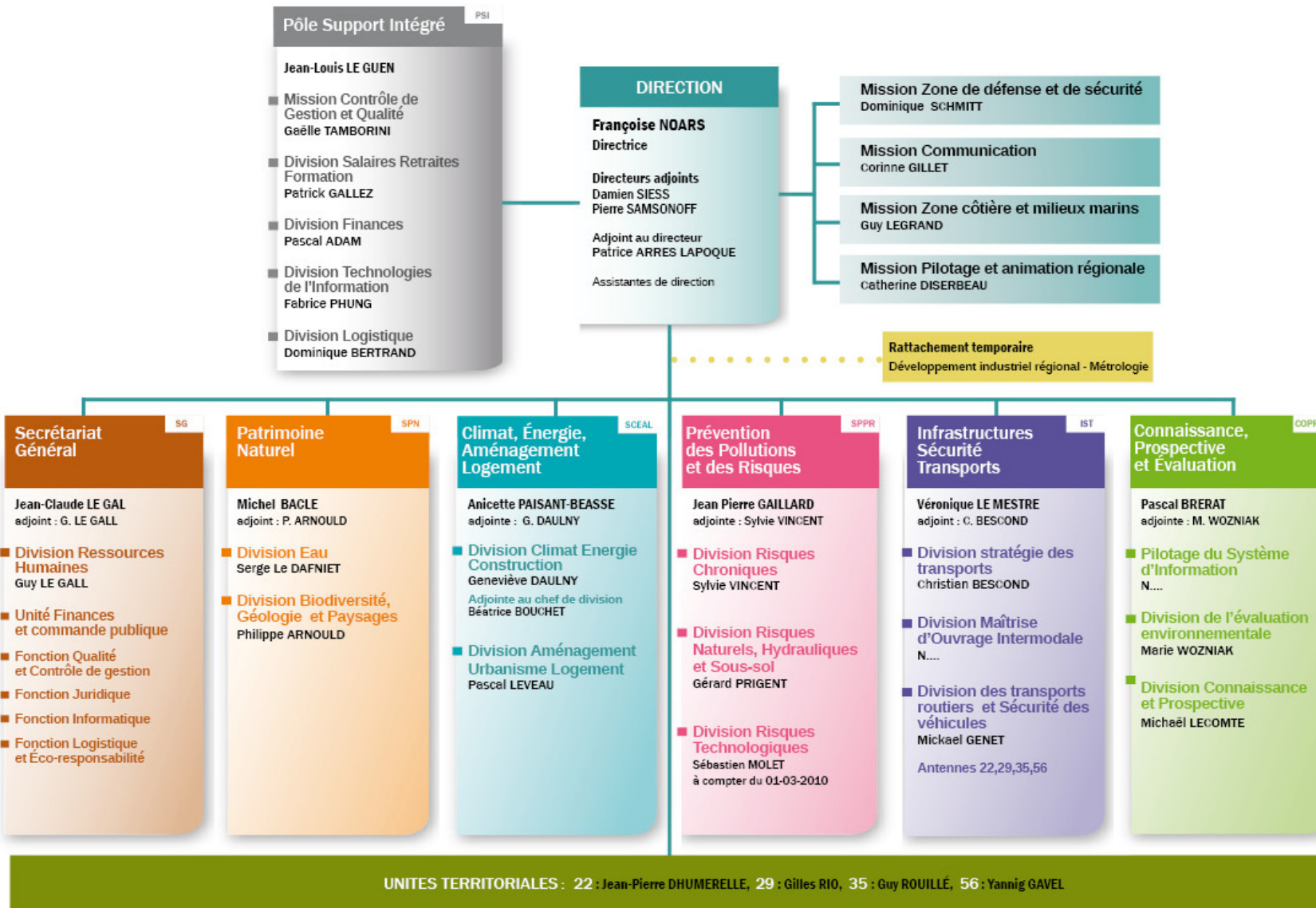
La création de la DREAL ne modifie en rien les compétences des établissements publics de l'Etat.

En France métropolitaine, 9 DREAL ont été créées en 2009, 12 autres DREAL seront créées au 1^{er} janvier 2010.

Retrouvez au dos de ce document vos interlocuteurs et les coordonnées de la DREAL Bretagne.

Plus d'informations sur le site de la préfecture de région :
www.bretagne.pref.gouv.fr

Organigramme de la DREAL Bretagne au 1^{er} janvier 2010



Contactez la DREAL Bretagne

Téléphone :
02.99.33.45.55 (standard)

Courrier :
L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes cedex

Les coordonnées
de vos interlocuteurs
seront actualisées sur le site internet
(ouverture début janvier 2010)

Plan d'accès :



Site internet (ouverture début janvier 2010) : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr